

---

# CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2021

## PROCES VERBAL

---

**Le sept septembre deux mil vingt et un, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des Vallées, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, Maire.**

**PRÉSENTS** : Mesdames BLANCHARD Maryline, GALLAIS Véronique, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, BURTY Joanny, SORIN Virginie ; Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, ECOMARD Paulin, GEORGET Nicolas, PARAIS Bruno, PARAIS Philippe.

**EXCUSÉS** : Mesdames LACHAUD Elsa, TERRIEN Agnès, Messieurs LE ROUZIC Ludovic, FLEURY Guillaume.

Madame Virginie SORIN a été nommée secrétaire.

---

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 06 juillet 2021.

### **RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Dans le cadre des travaux de rénovation de l'éclairage public subventionnés à 50% par la SYDELA, Monsieur Philippe PARAIS présente le résultat du sondage sur le choix des modèles « tête de luminaire », proposé aux membres du conseil municipal. Sur les 2 modèles sélectionnés en amont par la commission « Réseaux », 16 votes manifestés dont 8 sur le modèle Bayamo et 8 sur le modèle Stylage.

Au vu du résultat, il est proposé d'intégrer le modèle Stylage, style néoclassique, en cœur du bourg et le modèle Bayamo, style moderne, en lotissement. En effet, dans les présentations de la lanterne stylage plusieurs variantes en termes d'accroches sur poteaux et sur consoles existent. Les visuels des lanternes Bayamo montrent uniquement des lanternes sur mâts. De plus, la lanterne Bayamo est moins onéreuse et remplacera le plus grand nombre de luminaires. Les travaux s'effectueront en 5 tranches. La tranche 1 déjà budgétisée en 2021, débutera en 2022. 2 tranches seront donc réalisées cette année-là.

Des questions restent encore en suspens notamment sur la gestion des plages horaires.

### **PANNEAU AFFICHAGE ÉLECTRONIQUE**

Madame Sabrina JAUNET expose 2 devis réalisés par les entreprises Cocktail Vision (La Roche-sur-Yon) et Prismaflex (Lyon), pour la mise en place d'un panneau d'affichage électronique, sur l'espace vert devant le presbytère. Il s'agit de 2 produits similaires qui n'ont à priori pas de différence technique notable. Après comparatif et visites sur terrain (Geneston, Froidfond, Challans, La marne...), il apparaît que l'angle de vue du modèle de chez Cocktail Vision est plus large. Le logiciel en ligne est également plus simple permettant une meilleure prise en main.

Au titre de comparaison financière, sur une projection à 10 ans, compris la maintenance, le coût du panneau Cocktail Vision est de 22 400 € contre 21 953 € pour Prismaflex.

Madame Sabrina JAUNET précise qu'un panneau d'affichage permettrait de diffuser des informations institutionnelles, des messages d'associations comme leurs dates de festivités, les horaires de la bibliothèque, les dates du marché... Les 2 entreprises proposent également dans leur tarif la diffusion du flux météo.

Madame la Maire ajoute que des frais annexes d'environ 5 000 € HT seront nécessaires pour la création du massif béton et pour le raccordement électrique et téléphonique (liaison internet) du panneau.

A l'issue de cet exposé, le conseil municipal vote à l'unanimité le choix du modèle de chez Cocktail Vision pour un montant de 14 000 € H.T. avec une maintenance et un service après-vente de 3 ans inclus. En ce qui concerne l'extension de la maintenance sur 5 ans, la décision sera prise un peu avant la fin des 3 ans.

### **RÉVISION DU PLU – RÉUNION 7**

Madame la Maire présente la poursuite des réflexions sur le projet du nouveau PADD (*Projet d'Aménagement et de Développement Durables*) sur 3 axes :

#### **1. Orientations relatives au maintien, voire au développement de l'offre en équipements et services d'intérêt collectif et de proximité.**

- ✚ Projet City Stade : les actes d'acquisition des terrains vont être signés ce mois-ci, CDC va présenter une esquisse.
- ✚ La commune est également dans l'attente de l'étude prospective du cœur de bourg en cours de réalisation par le CAUE qui complètera cette phase.

#### **2. Orientations relatives à l'accueil et au développement d'activités économiques locales**

- ✚ La commission confirme le centre bourg comme lieu d'accueil privilégié pour l'implantation de commerces.
- ✚ Il est aujourd'hui nécessaire de porter une attention particulière sur la zone des Ardillais. En effet, la commune pourrait prochainement ne plus avoir de terrain disponible. Un artisan a déposé un permis, un autre est en réflexion. En parallèle, l'entreprise JARNY étudie un projet de transfert dans le secteur des Ardillais. Il devient donc nécessaire de réfléchir à une nouvelle zone pour accueillir d'autres artisans.

#### **3. Orientations relatives aux déplacements**

- ✚ Il s'agit là de maintenir et développer les liaisons douces.

Madame la Maire informe que la commission « Urbanisme » devra prochainement effectuer un travail exhaustif quant aux choix des bâtiments en zone agricole et naturelle à retenir pour le changement de destination. Les bâtiments seront référencés en fonction de critères patrimonial et architectural en outre. Ils seront ainsi identifiés (étoilés) sur des documents graphiques. Les travaux seront présentés en enquête publique.

L'étape suivante sera pour l'étude de la trame verte (haies, bois...) et bleue (eaux). La réunion s'effectuera le vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Les documents de diagnostic sont quant à eux toujours visibles en mairie et sur le site internet de la commune. Les courriers ou demandes réceptionnés seront étudiés en temps voulu.

### **SUBVENTION DETR CITY STADE**

Madame la Maire rappelle aux élus l'inscription de la commune à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « cœur de bourg/cœur de ville » dans le cadre du dispositif « SOUTIEN AUX TERRITOIRES 2020-2026 ».

Elle rappelle également que l'opération « aménagement jeunesse » consiste à l'implantation d'un City stade et d'un jardin d'enfants dans le cœur du bourg, pourrait être subventionné jusqu'à 40 %. Pour cela, il est nécessaire de déposer une délibération avant la fin du mois que les élus valident à l'unanimité.

Elle informe également qu'au regard des crédits insuffisants pour l'ensemble des dossiers déposés au titre de la DETR 2021, ce dossier n'a pas été retenu. Cependant, un courrier a été transmis en Préfecture afin de le reporter en priorité au titre de la programmation de 2022.

Elle précise qu'une fois l'acquisition des terrains (prévue ce mois-ci), les appels d'offres pourront être lancés.

### **ESPACE JEUNES**

Madame la Maire informe le conseil qu'une enquête pour la création de l'espace jeunes a été étudiée par l'IFAC en collaboration avec la commission Enfance Jeunesse et Sports. Ce questionnaire à destination des parents et des jeunes a pour objectif de connaître les habitudes et attentes en matière d'animation jeunesse. Ce questionnaire sera en ligne sur la période du 20 septembre au 3 octobre 2021. Afin de toucher le plus grand nombre, plusieurs acteurs seront associés à la diffusion de ce questionnaire en plus des outils de communications communaux (écoles, collèges, associations sportives et culturelles...). Des QR codes seront également affichés au niveau des écoles, abris bus, salle de sports.

### **IMPUTATION FÊTES ET CÉRÉMONIES**

À la demande de la Trésorerie, une délibération doit être prise en précisant les principales caractéristiques des dépenses susceptibles d'être imputées au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ». Madame la Maire détaille les différentes dépenses qui pourraient être inscrites dans ce compte. Cette liste est acceptée à l'unanimité.

### **RÉPARATION POMPE À CHALEUR – ÉCOLE PUBLIQUE**

Le prestataire Climat Uni'vert est intervenu à l'école pour la réparation de la pompe à chaleur, qui s'était mise en mode sécurité.

Il s'agit précisément d'un des deux compresseurs, hors service. Le premier avait quant à lui été changé en début d'année. Le montant du devis du remplacement de celui-ci s'élève à 8 063.80 € HT.

Compte tenu de la nécessité de remplacer ce compresseur afin d'assurer un bon fonctionnement de la pompe à chaleur, le conseil municipal valide le devis.

### **MODIFICATION DES STATUTS DE CCSRA**

Le conseil municipal doit approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique dans un délai de 3 mois, après sa validation en conseil communautaire le 07 juillet dernier. Il s'agit principalement de la prise de compétence de l'organisation de la mobilité actuellement gérée en totalité par la Région. Le conseil municipal approuve la modification des statuts.

## **EXONÉRATION DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES**

Pour mémoire, les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées à 100% de la taxe foncière sur les propriétés bâties, durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement. Ce qui signifie aucune rentrée fiscale pour la commune sur ce type de constructions. Or, depuis la réforme fiscale de 2021 (*suppression de la taxe d'habitation*), le foncier bâti devient la principale recette de la commune engendrant moins de dynamisme sur les recettes.

Madame la Maire présente alors le nouveau dispositif d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties des constructions neuves à usage d'habitation. Les communes peuvent par une délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis du code général des impôts, réduire l'exonération jusqu'à 40 % de la base imposable. Le dispositif décidé s'appliquera aux logements achevés en 2021 pour les années 2022 et 2023.

Madame la Maire propose alors de réduire le taux de l'exonération à 40 % de la base imposable. Le contribuable s'acquittera donc de 60% de sa taxe pendant 2 ans.

À l'unanimité, les élus municipaux valident cette proposition pour une application sur les logements achevés en 2021 et ceux à venir.

## **CRÉANCES ÉTEINTES**

Les créances éteintes sont des créances irrécouvrables. Elles résultent d'une procédure extérieure s'imposant à la collectivité, et s'opposant à toute action de recouvrement. Il s'agit d'un effacement de dette.

Monsieur le Trésorier a transmis à la commune une liste de présentation des créances éteintes pour un montant global de 405.60 €, correspondant aux montants de facturation du restaurant scolaire pour une famille sur l'année 2019-2020.

En conséquence, le conseil municipal doit constater le caractère irrécouvrable des créances présentées.

## **ILLUMINATIONS DE NOËL**

Madame Sabrina JAUNET détaille le devis pour l'achat des illuminations. Celui-ci contient un nouveau « Joyeuses Fêtes » en remplacement du précédent. Un rideau de lumières filantes de 10 pièces permettant de réparer les décorations défectueuses, 2 nouveaux décors pour les lanternes identiques aux précédents. Il sera demandé comme les années passées à l'entreprise PADIOU, d'installer les décors dans les 8 premiers jours de décembre.

## **TRAVAUX CLOCHER**

Madame la Maire présente les montants des devis bâtimentaire et campanaire des entreprises SORENOV et BODET, pour la réparation du clocher. L'utilisation des cloches engendre des contraintes sur la structure lors de leurs balancements.

Le devis bâtimentaire est divisé en 3 zones pour un montant total de 57 237.70 € H.T :

1. Partie intermédiaire – chaînes d'angles
2. Partie haute – chaîne d'angle
3. Retour latéraux – côté entrée – chaînes d'angles

La partie campanaire comporte la mise en sécurité du clocher et des sonneries des cloches pour 24 649.80 € H.T. et la restauration de 2 cloches pour un montant de 9 302 € H.T.

La totalité des travaux est estimée à 110 000 € TTC (estimation juin 2021).

Elle propose aux élus de constituer des dossiers de demandes de subventions auprès de la DRAC, de la fondation du Patrimoine et de la Région...

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### Journées du Patrimoine

Programmées le 18 septembre à 15h et le 19 septembre à 14h, rendez-vous place de l'église. Madame Sabrina JAUNET fait part de la décision de la commission « Communication » quant à son choix de ne pas réaliser l'exposition photos de mariage, faute de matière, du moins pour cette année.

### Rentrée scolaire

Madame la Maire précise que pour cette rentrée, un retour à la normale s'est effectué quant à l'organisation de la pause méridienne, un seul restaurant pour 3 services. Nous sommes actuellement en niveau 2, jaune pour le protocole. Axel Chagneau (entraîneur du club de basket Choltière) est venu compléter l'équipe en place, en remplacement de Stéphanie ARDOIS qui a quitté la collectivité début juillet.

Elle précise également que le logiciel BL famille est en place et que les familles ont jusqu'à 8h30 le jour même pour inscrire ou désinscrire leur(s) enfant(s). Le secrétariat en mairie ne pourra que jusqu'à fin septembre procéder aux inscriptions en aide pour les familles.



Madame la Maire lève la séance.